**commune de Maizières-lès-Metz**

**Avis d’enquête publique**

**Projet de révision du Plan Local d’Urbanisme**

Par arrêté en date du 12 mai 2021, Monsieur Julien FREYBURGER, Maire de Maizières-lès-Metz a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de la Commune de Maizières-lès-Metz.

Le projet de révision a pour perspective de :

* Permettre l’intégration du programme local de l’habitat de la communauté de commune « Rives de Moselle »
* Réorienter plusieurs secteurs de la commune pour permettre une harmonisation du tissu urbain
* Prévoir la création d’équipements publics
* Réaffectation partielle de la zone d’activité de la Petite Barche

Et dans le cadre des orientations du PADD :

* Permettre et accompagner le renouvellement de la ville
* Prendre en compte l’implantation du projet de pôle hospitalier
* Renforcer l’attractivité de la ville en assurant un cadre de vie de qualité et la préservation de l’environnement

L'enquête publique se déroulera à la mairie, Grand-Rue 57280 Maizières-lès-Metz, du mardi 1er juin 2021 à 08h00 au jeudi 1er juillet 2021 à 12h00.

Monsieur Jacques PHILIPPE, Officier supérieur retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le commissaire-enquêteur assurera une permanence dans les locaux de l’annexe de la mairie de Maizières-lès-Metz aux dates et heures suivantes :

* le mardi 1er juin 2021 de 14h00 à 16h00
* le vendredi 11 juin 2021 de 15h30 à 18h00
* le vendredi 18 juin 2021 de 15h30 à 18h00
* le jeudi 1er juillet 2021 de 10h00 à 12h00

Compte tenu de la situation sanitaire, une seule personne à la fois pourra être reçue. Les entrevues se feront masquées et la désinfection des mains au gel hydroalcoolique sera obligatoire avant de pénétrer dans le lieu.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie annexe de Maizières-lès-Metz (sur support papier et sur un poste informatique mis à la disposition du public), et les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d’enquête publique aux heures et jour d’ouverture de la Mairie. Des informations complémentaires pourront être demandées au service urbanisme de la ville. Les observations peuvent également être adressées par écrit à : Mr. le commissaire-enquêteur, révision du PLU, Mairie, 57280 Maizières-lès-Metz.

Une version dématérialisée du dossier pourra être consulté en ligne à l’adresse suivante : <http://www.ville-maizieres-les-metz.fr/fr/revision-du-plu.html>. Le public pourra apporter ses observations à l’adresse électronique suivante au service urbanisme de la commune : [jisler@maizieres-les-metz.fr](mailto:jisler@maizieres-les-metz.fr). Le commissaire-enquêteur visera ces observations et les annexera au registre papier ; celles-ci pourront être consultées par toute personne qui pourra également à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d’enquête auprès de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie annexe de Maizières-lès-Metz aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat, pendant un an à compter de la clôture de l’enquête et seront publiés sur le site internet de la commune. Le projet de révision du PLU, éventuellement amendé en fonction des résultats de l’enquête, devra être approuvé par délibération du Conseil Municipal.